

Déduction d'impôts supplémentaires

Voici la procédure à suivre :

1. Allez sur le site web www.cssc.v.gouv.qc.ca et vous rendre dans la section Paie, de la section des Ressources humaines (flèche rouge)
2. Vous devez compléter un formulaire pour le fédéral (flèche bleu – TD1) et/ou un formulaire pour le provincial (flèche orange TP-1017)
Vous pouvez soit demander le prélèvement d'un montant fixe par paie ou un pourcentage additionnel. Il y a aussi la possibilité de demander à ce qu'on prélève de l'impôt sur tout le revenu brut en demandant à ce que le crédit d'impôt de base ne soit pas appliqué. Il suffit d'indiquer une note si vous optez pour la dernière option puisqu'il n'y a pas de section prévue à cet effet sur le formulaire.
3. Vous devez acheminer le formulaire complété et signé au srhpaie@csscv.qc.ca ou par courrier interne à l'attention de Paie/SRH.

Attention : pour arrêter ou changer le montant de la déduction, vous devez à nouveau compléter le formulaire et nous l'acheminer.

Accueil / CSSCV / Services administratifs / Ressources humaines / Paie 

CSSCV

Administration
Organigramme

Services administratifs
Direction générale
Ressources éducatives
Ressources financières
Ressources humaines
Ressources matérielles
Taxation
Technologies de l'information
Transport scolaire

Appel d'offres

Paie

- [PAIE - Vidéo - inscription aux Services aux employés](#)
- [PAIE - Inscription aux Services aux employés](#)
- [PAIE - Relevé de salaire électronique et feuillets fiscaux](#)
- [Calendrier des paies pour l'année scolaire](#)
- [Explications du bordereau de paie](#)

Documents pertinents

- [Guides](#)
- [Agence du revenu du Canada - formulaire TD1](#) 
- [Agence du revenu du Québec - Formulaire TP-1015.3 \(taux personnalisé\)](#)
- [Agence du revenu du Québec - Formulaire TP-1017 \(montant fixe\)](#) 
- [Contribution additionnelle pour services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés \(Outils de calcul\)](#)
- [Travailleur autonome ou salarié ?](#)